



*Proche,  
Efficace,  
Solidaire...*

Syndicat CGT  
du Conseil Départemental des Yvelines  
et ses Établissements Publics  
3, rue Saint Charles 78000 Versailles  
[cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr) 06.71.78.55.10.

Versailles, le 21.01.2019

Monsieur BEDIER  
Président du Conseil Départemental des Yvelines  
Hôtel du département place André Mignot 78000 Versailles

**Objet : Préavis de grève de 00 H à 24 H pour le mardi 5 février 2019.**

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Depuis de nombreuses années, les politiques nationales menées génèrent de fortes injustices sociales, territoriales et fiscales. La CGT n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics, de dénoncer les réformes régressives et d'œuvrer pour obtenir une autre répartition des richesses produites dans le pays.

Les 57 milliards d'euros versés aux actionnaires des grandes entreprises démontrent l'ampleur des richesses créées par les travailleurs. Selon l'observatoire ad hoc, les inégalités de niveau de vie se sont encore accrues entre 2016 et 2018. Il y a urgence à réduire drastiquement ces inégalités et à établir de véritables mesures de justice sociale.

Les moyens existent pour une politique progressiste nationalement et en territoire.

Au Conseil Départemental des Yvelines et dans ses Établissements Publics les politiques d'austérité menées depuis des années conduisent à une réduction des effectifs, une dégradation des conditions de travail et du service rendu à la population.

Aussi, notre syndicat s'inscrit pleinement dans l'appel CGT auprès de tous les salarié-e-s, les agent-e-s, les jeunes, les retraité-e-s, les privé-e-s d'emploi à se mobiliser par la grève et les manifestations pour :

- l'augmentation du Smic, du point d'indice, des salaires et pensions ainsi que des minimas sociaux ;
- une réforme de la fiscalité afin d'assurer une plus grande redistribution des richesses : une refonte de l'impôt sur le revenu par une plus grande progressivité, l'allègement du poids de l'impôt indirect (TVA, TICPE) pénalisant les salariés et les ménages, le paiement des impôts en France de grandes sociétés (ex. : GAFA), une imposition plus forte des plus hauts revenus et de la détention de capital ;
- la suppression des aides publiques aux entreprises (CICE, et exonérations diverses, etc.) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement de l'appareil productif et mettent à mal notre protection sociale ;
- le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ;
- le respect des libertés publiques tel que le droit de manifester remis en cause par le gouvernement.

Dans ce contexte, notre syndicat CGT dépose un préavis de grève pour le mardi 5 février 2019, de 00h à 24h couvrant l'ensemble des agents du CD 78 et de ses Établissements Publics Départementaux et Interdépartementaux, quels que soient leur fonction et statut (FPT, FPH, Contractuel).

**Nous appelons le personnel à la grève et à participer aux manifestations prévues le 5 février 2019.**

Nous vous prions de croire, Monsieur Bédier, à l'assurance de notre considération.

Pour le Syndicat CGT,  
T.FOURNET, Secrétaire.